



# PLAN LOCAL D'URBANISME

## Pièce E : Zonage

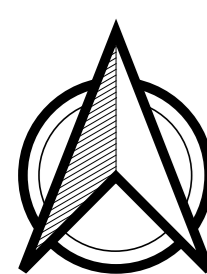
Echelle : 1/6 500

Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal en date du vendredi 4 septembre 2020 approuvant la modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Agence Publique de Gestion Locale - Service d'Urbanisme Intercommunal  
Maison des Communes - rue Auguste Renoir - B.P.609 - 64006 PAU CEDEX  
Tél 05.59.90.84.59.47 - Courriel : service.urbanisme@aggl64.fr

Sources : DGFIP 2019, Commune de Bénéjacq  
Réalisation : APGL

100 0 100 m



### Légende

#### Prescriptions réglementaires :

- UA : zone urbaine de centre-bourg
- UB : zone urbaine pavillonnaire
- UBa : zone urbaine pavillonnaire en assainissement autonome
- UBB : zone urbaine pavillonnaire soumise à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- UL : zone urbaine dédiée aux activités sport et loisirs
- UY : zone urbaine à vocation d'activités
- 1AU : zone à urbaniser
- 1AUY : zone à urbaniser à vocation d'activités
- 2AU : zone à urbaniser sur le long terme
- A : zone agricole
- N : zone naturelle
- Ner : secteur dédié aux installations de production d'énergies renouvelables
- Nj : secteur de coeur d'îlots verts à protéger
- Np : zone naturelle de protection

emplacements réservés au titre de l'article L.151-41 CU

emplacement réservé pour création de logements sociaux au titre de l'article L.151-15 CU

éléments de paysage à protéger au titre de l'article L.151-23 CU

Zonage des secteurs sensibles (bassins versants sensibles) identifiés par le Schéma directeur de Gestion des Eaux pluviales

bâti (matrice cadastrale 2019) :

- bâti dur
- bâti léger
- parcelles (matrice cadastrales 2019)
- Cours d'eau

Autres éléments à titre uniquement informatif (donnés à jour à la date de l'approbation du document) :

- Bâtiment d'élevage
- périmètre de réciprocité liés aux bâtiments d'élevage

#### emplacement réservé au titre de l'article L.151-41 CU :

LIBELLE	Numéro	Bénéficiaire
aménagement d'un cheminement piéton de 3 m d'emprise le long de la rue des Pyrénées	1	Commune de Bénéjacq
aménagement d'un cheminement piéton de 3 m d'emprise et aménagement de la rue des Pyrénées	2	Commune de Bénéjacq
aménagement d'un cheminement piéton de 3 m d'emprise reliant la rue de Diane	3	Commune de Bénéjacq
aménagement d'un cheminement piéton de 3 m d'emprise	4	Commune de Bénéjacq
aménagement d'un cheminement piéton de 3 m d'emprise et aménagement de la rue des Pyrénées	5	Commune de Bénéjacq
aménagement d'un bassin écrieur de crue	6	SMBCP
aménagement d'un bassin de stockage écrieur de crue	7	SMBCP

#### emplacement réservé au titre de l'article L.151-15 CU :

Désignation	Numéro	Bénéficiaire
emplacement réservé pour logements en accession sociale à la propriété	A	Commune de Bénéjacq

